

International Review of Community Development

Revue internationale d'action communautaire



City slum

City Slum

Tugurio urbano

Charles Tousignant and Nora Morales

Number 11 (51), Spring 1984

La prévention, entre le contrôle et l'autogestion

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1034620ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1034620ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Tousignant, C. & Morales, N. (1984). City slum. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (11), 9–19. <https://doi.org/10.7202/1034620ar>

Article abstract

The "Grouillant" family has been tagged as "criminally dangerous" by the social service agencies involved with this family over the last ten years. All attempts at remedial action have met with little success as is evidenced by the eight inch thick file of letters, case reports and studies on this family.

The authentic documents in this file reveal the raw reality of social control exercised by the social service network. On the balance, one can not help feeling that more of a case can be made for the Grouillant family than for social work practice.

More than anything else, what becomes apparent is that social work practice has become a para-judicial system which functions on the basis of confidential documents and meetings behind closed doors. The principal accused—the Grouillant family—are totally excluded from the process.

To the extent that the social control inherent in this type of social work is constantly present in the daily life of this family, it is essential to reveal these documents as they were really written in order to see the naked truth. This is the object of the first part of the article while the second part introduces us to the daily life of the Grouillant family.

City slum

C. Tousignant
N. Morales

Charles Tousignant et Nora Morales sont deux militants populaires en travail social. Leur réflexion en deux actes nous paraît très pertinente dans le cadre d'un numéro consacré à la prévention. Leur témoignage révèle la situation d'une famille de milieu sous-prolétaire prise dans les méandres d'un dispositif de contrôle social. Tous les faits, événements et documents présentés sont authentiques. Seuls les noms des personnes, des institutions et des lieux ont été changés. L'action se situe dans une ville du Québec.

En-dessous des classes populaires conservatrices, il y a le substrat des parias et des « outsiders », les autres races, les autres couleurs, les classes exploitées et persécutées, les chômeurs et ceux qu'on ne peut pas employer. Ils se situent à l'extérieur du processus démocratique ; leur vie exprime le besoin le plus immédiat et le plus réel de mettre fin aux conditions et aux institutions intolérables. Ainsi leur opposition est révolutionnaire même si leur conscience ne l'est pas. Leur opposition frappe le système de l'extérieur et de ce fait le système ne peut pas l'intégrer : c'est une force élémentaire qui viole les règles du jeu et, en agissant ainsi, montre que c'est un jeu faussé.

H. Marcuse cité par Marie Letellier,
On n'est pas des trous de cul,
Éd. Parti-pris, Montréal, 1970.

Premier acte

Depuis plus de dix ans qu'elle est connue des services sociaux, la famille Grouillant est considérée par les institutions comme « un milieu criminogène », « le pire » nous diront plusieurs intervenants des Services sociaux. En fait il y a eu, au cours de ces dix dernières années, de nombreuses interventions auprès des Grouillant. Toutes ont plus ou moins échoué.

Le dossier Grouillant se présente à nous sous forme d'une volumineuse liasse de huit pouces de documents, d'évaluations tapées à la machine, de lettres parfois écrites à la main, de notes griffonnées sur des feuilles de « chronologie des activités » ou sur des bouts de papier. Sur les trois cartons bruns enveloppant le tout, apparaît le nom « Enfants Grouillant ».

Les chiens et les chats, qu'on nourrissait dans la baignoire, ont été envoyés à la Société protectrice des animaux.

À ceci est brochée la toute première évaluation psycho-sociale du dossier, adressée au juge J. Noël.

EXTRAIT DU DOSSIER :

December N, 1972

Judge J. Noël
Justice Court

Re : Denise GROUILLANT
Ti-Casque GROUILLANT
Adresse XY

Dear Judge J. Noël,

On December N, 1972, both Ti-Casque and Denise Grouillant were brought to the St-James Hospital by the police. Before this Denise had taken her brother Ti-Casque to the Medical Clinic. Ti-Casque was found to have a second degree burn on his abdomen. Based on previous contacts with this family, Dr. Glaun of this clinic felt the burn on the child's body would not heal if he was sent home and that the police should be called in to investigate the children's home situation.

Based on Dr. Glaun phone call, both children were brought to the St-James Hospital by Lieutenant Laffleur. The children were admitted to hospital in order to provide refuge for the children pending court decision and in order to investigate for evidence of previous injuries to either child.

Thorough medical examinations of both children were done upon their admission and during the time they remained on the ward. Dr. Muchina medical summary is included.

Since the children remained in the hospital pending court disposition of this case, a number of observations were made concerning Ti-Casque and Denise. Upon admission both children appeared confused as to what was happening to them. Ti-Casque was frightened most of the first evening and cried that he wanted to be home. Denise became upset as well, but did not cry. Upon questioning how Ti-Casque had received his burn, Denise continued to maintain that her older brother had pushed him against the radiator.

Upon observation and conversation with Denise one was given the impression that she has been given a lot of responsibility at home. She cared for Ti-Casque as a mother and was most helpful and efficient in cleaning up the playroom and following instructions on the ward.

Although she was found to be behind her academic grade level, Denise showed a certain cleverness and maturity for her age. Denise did become rather aggressive and

mischievous at times on the ward and it appeared that perhaps both children have been left free and on their own with few limits set for them at home. Denise did respond to firm disciplining, however.

Further, it is our feeling that part of Denise's aggressive behaviour was due to the fact that she felt confined by the routine of the hospital, and wanted to be at home.

Although both children were happy in the hospital and adjusted extremely well, one could not help but observe that they wanted to return home with their parents. Denise phoned home to speak to their parents a number of times from the ward. In numerous interviews it was explained to Denise that she must remain in hospital for a time and that her parents could not visit. At one point she became upset saying that she wanted to go home with her parents for Christmas and she insisted that her home was always clean, saying « ma maison est toujours propre ». She then began to curse the police who « had caused trouble ».

Due to the nature of this case and the fact that the parents were called to court the following morning December N, 1972, and children were made wards of the court until December N, 1972, our involvement with the parents was minimal. It was our understanding that help was to be given to Mr. and Mrs. Grouillant by City Welfare in order to find more suitable living accommodations for the family.

From our observation here in the hospital, it is most apparent that these children want to return home to their parents. If it is the court decision based on further information that the children be placed in a foster home, it would be hoped (—) this be a temporary arrangement with the long range goal being the return of these children to their parents. If the children do return home we feel not the Grouillant family should be given supervision and supportive help from a community agency affiliated with Service Social X in their area.

Thanking you for your kind attention, I am

Sincerely yours.

B. Win
Social Service Department

En fait, parallèlement, la police procédait à l'arrestation de Pierrette et Joe Grouillant sous les chefs d'accusation de vol à main armée et de recel de marchandises volées. À la suite, la Cour de justice pour mineurs ordonne le N décembre 1972, le placement des dix enfants Grouillant à la crèche Saint-Alphonse pour une période indéterminée.

10

Cette écriture brute reflète la quotidienneté de l'exercice du contrôle social par les institutions. Or dans toute leur authenticité, ces documents plaident plutôt pour la famille Grouillant que pour la pratique du travail social. C'est un travail social judiciaire qui fonctionne sur le mode du secret, à travers des documents confidentiels, à travers le huis clos de réunions entre intervenants où sont totalement exclus les principaux concernés : les Grouillant.

Et dans la mesure où le contrôle social qui caractérise ce type de travail social plus que tout autre, s'exerce en permanence sur la quotidienneté, il est essentiel de le prendre sur le vif, de le laisser discuter dans toute sa vérité nue.

D'abord, le premier papier que nous trouvons en ouvrant le dossier est une simple coupure de journal, datée à la main du N décembre 1972 :

ENFANTS MALTRAITÉS

Dix enfants, dont l'âge varie entre 2 et 16 ans, ont été hospitalisés ou recueillis par des familles, mercredi, alors que la police procédait à l'arrestation du père et de la mère.

Le couple, dont l'identité n'a pas été divulguée, a été appréhendé à son domicile où la famille vivait, aux dires de la police, dans des conditions inhumaines : manque d'espace pour les enfants, promiscuité avec chiens et chats, absence presque totale d'hygiène, etc.

Certains des enfants souffraient de contusions, tandis que les autres avaient cherché refuge dans un autre domicile. Ils doivent être confiés au ministère du Bien-être social.

En janvier 1973, le procès de Joe et Pierrette Grouillant se termine par un non-lieu, une sorte d'acquittement, faute de preuve de la part de la police à l'enquête préliminaire. La Cour de justice pour mineurs, de son côté, annule l'ordonnance de placement pour les enfants et reconfie ceux-ci à leurs parents naturels à la condition sine qua non que les Grouillant « se soumettent entièrement et collaborent » avec les services sociaux.

EXTRAIT DU DOSSIER

Cour de justice pour mineurs
Cabinet du Juge

Le N janvier 1973

Madame Legros
Service Social X

Re : Enfants Grouillant

Madame,
Les cas Grouillant sont revenus devant moi ce matin, et, après une révision complète de la situation avec M. André, o.p., et MM. Tétrault et Lacasse du Bien-être social de la ville, j'ai remis Johnny et Léo à leurs parents à compter d'aujourd'hui, et j'ai fait le nécessaire pour régulariser le dossier quant au cas de Denise, laquelle, en fait, est retournée à la maison le N décembre 1972.

Il a été bien expliqué aux époux Grouillant qu'ils devront se soumettre entièrement et collaborer, quant aux suggestions, recommandations et directives que vous aurez à leur donner.

MM. Tétrault et Lacasse du Bien-être social de la ville m'informent qu'une aide financière accrue sera accordée aux époux Grouillant mais que le contrôle du budget sera laissé à M. Lacasse.

Quant aux enfants qui sont d'âge scolaire, les parents devront voir à la fréquentation scolaire et à ce qu'ils soient convenablement vêtus et tenir compte de la propreté.

Le Service d'hygiène de la ville doit émettre un rapport sous peu quant à la salubrité du logement, et s'il s'avérait nécessaire que les époux Grouillant déménagent, le Bien-être social de la ville les aidera dans tel déménagement.

À votre suggestion, j'ai reporté tous les cas au N février 1973, pour contrôle.

Vous remerciant d'avance de votre bienveillante collaboration, je me souscris,

Votre tout dévoué,

J. Noël, Juge

Mais la police demeure toujours présente auprès des Grouillant, si bien que le Juge J. Noël se croit obligé d'intervenir.

EXTRAIT DU DOSSIER :

Cour de justice pour mineurs

Le N février 1973

Agent Albert, n° XY.
Agent Thimothé, n° YZ.
Service de la Police

Re : Enfants Grouillant

Messieurs,

Je reçois, ce matin, votre rapport d'incident n° : WXZ, ayant pour motifs Denise Grouillant, élève de l'école X, ainsi que le rapport de J. Ledoux, professeur, et un autre de V. Bleau, infirmière, tous les deux adressés à M. Bronby, de la Commission scolaire.

Le cas de la famille Grouillant est déjà sous l'autorité de la Cour, et étant suivi de très près tant par le Service social X (Mme Legros) et le Service de probation de la Cour (M. André), je suis surpris de constater qu'un rapport signé par J. Ledoux, professeur, adressé à M. Bronby de la Commission scolaire, me soit parvenu par votre entremise. Les cas des enfants Grouillant sont revenus devant moi, le N février 1973, et tout ce qui est rapporté par J. Ledoux, professeur, et V. Bleau, infirmière, dans leur rapport à M. Bronby, m'a déjà été confirmé, le N février. Je dois vous faire remarquer également que je reçois un rapport du service des Affaires sociales de la ville qui confirme exactement les observations que l'on m'a faites le N février, et qu'il y a une grande amélioration dans l'évolution du cas de la famille.

Cependant, pour ce qui est de Denise, il est vrai que cette dernière semble être perturbée, et présenter certains problèmes psychologiques et peut-être même psychiatriques. Elle a été référée au St-James Hospital pour une évaluation psychologique et psychiatrique le N février 1973, et un rapport doit m'être fourni par les autorités de l'Hôpital pour le N mars.

Quant aux autres enfants, les rapports scolaires sont excellents, et la situation semble s'être engagée dans la bonne voie.

Je me permets, en dépit des observations ci-dessus, de vous demander de bien vouloir laisser le Service social X et le Service de probation de la Cour et les autorités du St-James Hospital qui, tous ensemble, entreprennent une thérapie familiale pour tenter de trouver une solution aux problèmes de toute la famille.

S'il y a des démarches à entreprendre auprès de la famille de la part de la police, je demande que ce soit par l'entremise de l'agent Talvaria vu les conflits personnels qui semblent exister entre les époux Grouillant et l'agent Albert.

J'ose espérer que vous prendrez ces remarques en bonne part et que vous comprendrez que de par mes fonctions, je dois agir directement dans le meilleur intérêt des enfants et indirectement des époux.

Vous remerciant de votre collaboration passée, je me souscris,

Votre dévoué,

J. Noël, Juge

L'animosité déployée par quelques policiers dans cette affaire permet de mesurer sur quels types de pratiques sociales repose l'intervention policière : ici, il s'agit de la politique de la surveillance du quotidien.

Dans le cas des services sociaux, de par leur ambiguïté (image de la relation d'aide), cette même politique de la surveillance du quotidien joue plutôt la neutralité et prétend même s'interposer comme tampon entre les Grouillant et la police ; ce qui trompe un peu car, nantis d'un mandat de la Cour de justice pour mineurs, les services sociaux peuvent toujours utiliser des mesures coercitives au cas où la famille collabore mal.

De fait, ce dispositif de surveillance du quotidien impliquera une recrudescence d'agressivité de la famille Grouillant contre la société. Pris dans cette souricière, révoltés, les enfants aînés des Grouillant redoubleront leurs délits de 1973 à 1976.

Les institutions perdront patience et utiliseront un de leurs plus durs recours : le placement des tout petits enfants des Grouillant par « mesure de protection sociale ». L'appareil de contrôle social ayant échoué sur les parents et sur les enfants aînés, il tentera d'autant plus de maîtriser l'histoire de vie des quatre plus jeunes enfants.

12 EXTRAIT DU DOSSIER :

CONFIDENTIEL

Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Comité X

Le N avril 1976

Service Social X
Madame Legros. t.s.

Sujet : Dossier Enfants Grouillant

Madame,
Le Comité X a reçu un signalement concernant sept (7) enfants, âgés de 5 à 16 ans, issus de la famille Grouillant qui habite un quartier que vous desservez sur le plan social ou juridique.

Après vérification, le Comité X considère que ces enfants vivent dans des conditions inacceptables et sont victimes de négligence grave, aux termes de la loi concernant la protection des enfants soumis à des mauvais traitements. Le Comité ne peut tolérer plus longtemps une telle situation de détérioration, aussi bien physique que psychologique, de ces enfants.

Nous sommes conscients de la multiplicité et de la complexité des problèmes inhérents à cette famille. Nous savons également que plusieurs organismes du milieu ont déployé, depuis quelques années, beaucoup d'efforts pour venir en aide à ces enfants. Nous croyons cependant qu'il n'y a pas de lueur d'espoir pour cette famille, sans une action concertée de la part de l'ensemble des organismes impliqués dans ce cas.

C'est la raison pour laquelle le Comité X a décidé de convoquer une réunion à laquelle participeront plusieurs intervenants dans ce cas. Cette réunion aura lieu jeudi le N mai, à 14 heures, aux bureaux du Comité.

Connaissant votre intérêt dans la recherche d'une solution à long terme pour ces enfants et cette famille, nous comptons sur votre participation à cette réunion qui nous permettra de coordonner nos efforts pour trouver une solution le plus rapidement possible pour ces enfants.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

F. Taroue, Président

M. Lachapelle, Consultant.

Personnes convoquées à cette réunion :

Monsieur R. Lemieux, directeur, Centre local des services communautaires X.

Mlle Godbout, responsable, Service social X.

Mme Legros, t.s. Service social X.

Mlle Casgrain, t.s. Service social de la Commission scolaire.

Monsieur Habitant, directeur, projet Q. •
Monsieur Mustard, responsable, organisme Z.

Monsieur le Juge J. Noël.

Me Albert, Service du Contentieux.

Sergent Dellu, Police.

Me Richard, Aide juridique, section jeunesse.

Monsieur Quimet, Aide sociale de la ville.

Seules deux institutions ne prennent pas de position claire dans cette affaire : le St-James Hospital qui examine les enfants Grouillant pour conclure qu'aucun d'entre eux n'est victime de mauvais traitements physiques ou d'abus sexuels, et le Projet Q, groupe communautaire qui par son travail de rue dans le quartier connaît bien tous les membres de la famille Grouillant.

EXTRAIT DU DOSSIER :

St-James Hospital

April N. 1976

M. M. Lachapelle
Comité X, ministère de la Justice

Re : Grouillant, Bri-bri
Grouillant, Ti-Casque
Grouillant, Ti-Boule
Grouillant, Bonnie
Grouillant, Minou
Grouillant, Mad-Dog

J'ai examiné ces enfants le N avril 76, au St-James Hospital, à la demande du Comité X, ministère de la Justice.
Nous n'avons constaté aucun signe d'abus physiques ou sexuels.

Sincerely,

Nic Warty, M.D.
Director : Family Medicine Unit

EXTRAIT DU DOSSIER :

Rapport sur la famille Grouillant

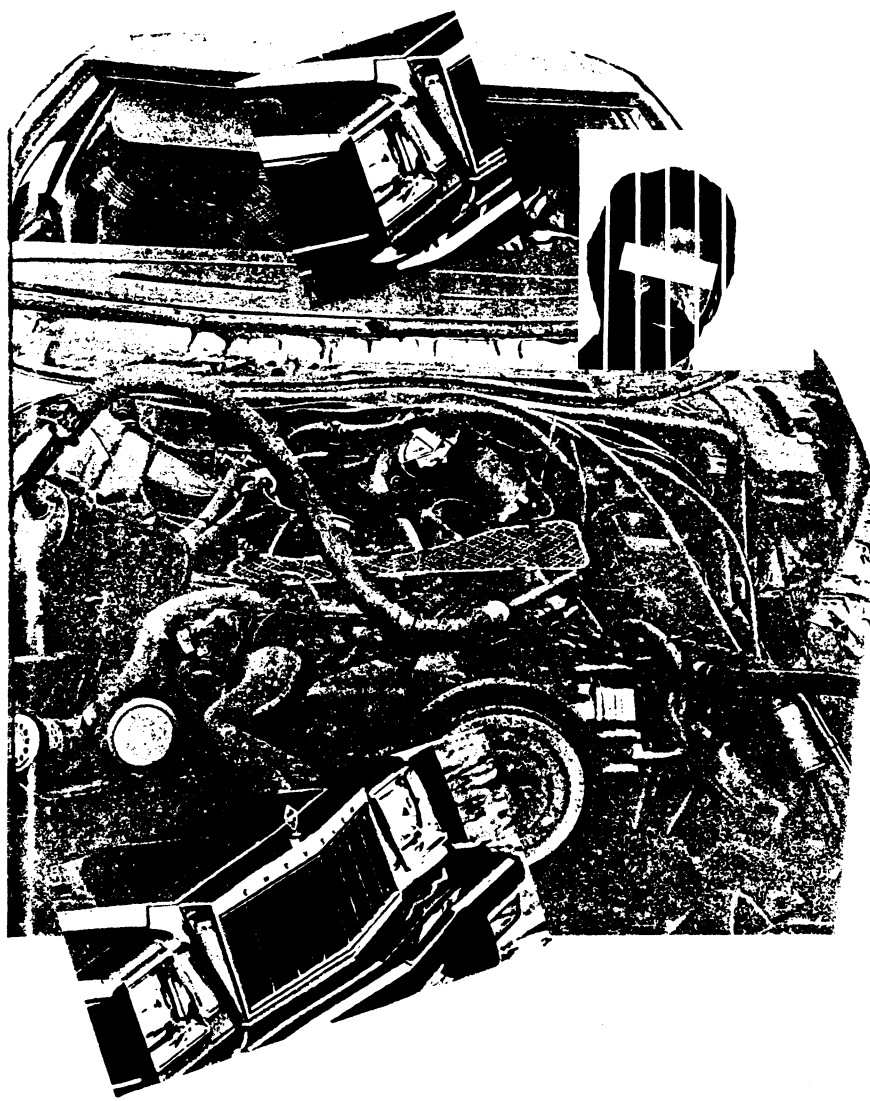
Le N juin 1976.

La famille Grouillant est sûrement une des plus vivantes que je connaisse. Quand cette famille est dans les parages, tout le monde le sait.

Ses membres ont d'ailleurs un esprit de famille excessivement fort. Il n'est pas question de rire ou de « toucher » à un Grouillant sans que tous les frères et sœurs arrivent et punissent le coupable. Culpabilité ou pas, il semble très important à leurs yeux de se protéger contre tout le monde. D'ailleurs, à ma connaissance, ils n'ont pas d'amis véritables. Peut-être de temps en temps un influençable acceptera de faire des coups à leur place, mais ça ne durera pas. Il est très difficile de prendre chaque enfant séparément parce qu'ils ont tous les mêmes traits de caractères familiaux. Ils passent pratiquement tout leur temps à jouer des tours ; espions et même drôles, il ne semble pas y avoir de méchanceté dans tout ce qu'ils font, parfois oui, mais ce n'est pas la majorité des faits. D'ailleurs, ils ne cachent pas leurs tours et semblent apprécier qu'on leur prête attention et cherchent à attirer l'attention. Ils savent qu'ils sont drôles et se font pardonner en se servant de leur sourire unique. Ils sont durs pour eux et pour leurs frères et sœurs. Il arrive souvent qu'un des plus grands bouscule assez violemment un de ses frères ou sœurs, mais tout de suite après, sans attendre, il le ramasse, le soigne, le console, lui fait une grosse farce et c'est réglé. Bri-Bri, la plus jeune, ne quitte jamais Minou. Toutes deux sont plutôt calmes et même un peu gênées. Elles s'amuse continuellement ensemble avec rien. Ti-Casque et Ti-Boule sont très compréhensifs. Tu leur donnes un peu d'attention, ils iront même jusqu'à prendre l'initiative de t'aider. C'est en vieillissant que ça se gâte un peu. Bonnie et Denise sont plus dures que leurs frères et beaucoup plus difficiles à rejoindre ; d'ailleurs nous les voyons beaucoup moins que les jeunes.

Pour conclure, les enfants Grouillant forment un groupe très vivant et très uni, et sentent le besoin de se protéger contre tous les autres enfants, et demandent beaucoup d'attention de la part des moniteurs. Avec les plus jeunes, il n'y a pas de problèmes et lorsque problème il y a, une minute d'attention et d'explication arrange tout. Mais avec les plus vieux, ça se complique un peu, ce n'est pas seulement de l'attention qu'il leur faut, ils sont de plus en plus difficiles à comprendre. Finalement, ils ont tous le goût irrésistible de jouer des tours.

R. Habitant, Directeur du Projet Q inc.



Mais les 12 autres institutions présentes dans le dossier (en particulier la police, le Service social X et le comité X du ministère de la Justice) recommandent l'intervention de la Cour de justice pour mineurs pour placer les quatre plus jeunes enfants. C'est ainsi que, le N février 1977, le juge J. Noël décide le placement des quatre plus jeunes enfants au Centre d'accueil « Enfance heureuse » pour une période indéterminée.

Ainsi donc, dans un premier temps, les institutions de contrôle social ont tenté de surveiller une famille vivante, très unie, autonome dans sa marginalité, non pour la normaliser mais plutôt pour neutraliser ses forces de subversion et de criminalité : car il ne suffit pas de prétendre que les gens sont malpropres, peu soignés, bruyants et peu respectueux de l'école pour s'emparer de leurs plus jeunes enfants et les placer en centre d'accueil ! C'est davantage la criminalité appréhendée qui fait peur aux institutions car elle les révèle impuissantes à surveiller les Grouillant.

À court de moyens, les institutions de contrôle social tentent de faire éclater cette famille très unie par une stratégie de placement des quatre plus jeunes enfants, stratégie répressive qui donne lieu à une génération de jeunes sans famille, sorte de garantie inconsciente de la reproduction sociale des déclassés.

EXTRAIT DU DOSSIER :

Service social X
Succursale W

Synthèse

Famille : Joe Grouillant

La famille Grouillant est connue de nos services et de multiples organismes du quartier depuis 1972 au moins, alors que les policiers avaient placé d'urgence les dix enfants, ceux-ci ayant été jugés en danger. Mis sous la protection de la Cour et confiés au Service social X, les enfants retournaient dans leur milieu naturel. Plusieurs organismes ont alors conjugué leurs efforts

14

pour tenter d'améliorer le sort de la famille et des enfants. Ni les secours matériels, ni le traitement de rééducation n'ont porté fruit. Après un signalement sérieux, endossé par plusieurs organismes, le Comité X convoquait ces mêmes organismes, police, Projet Q, organisme X, Service social scolaire, Service social X, officier de probation de la Cour pour étudier le problème de la famille Grouillant. Tous d'un commun accord, après avoir fait état de leur perception des dangers du milieu et de la famille, recommandaient l'intervention de la Cour pour placer les plus jeunes enfants, si les parents ne consentaient pas à cette mesure.

C'est ainsi que Ti-Boule avec trois de ses frères et soeurs étaient confiés au Centre « Enfance heureuse », au couple, Z. Vlic, en mars 1977. Minou, 14 ans, demeure encore aujourd'hui au même foyer. C'est à la suite du refus formel des parents (re : placement) que le Juge J. Noël procédait dans les dossiers de Minou, Ti-Boule, Ti-Casque et Bri-Bri. Le lieu de résidence des enfants a été tenu secret à cause du manque de collaboration des parents et de leurs menaces. Jusqu'au mois de juin 78, Ti-Boule vivait au Centre « Enfance heureuse » et faisait l'apprentissage des premiers éléments d'éducation (re : propreté, façon de s'alimenter, façon de respecter les autres et la propriété d'autrui). En fait, tous leurs schèmes de valeurs étaient à modifier.

Depuis le placement des enfants, les parents n'ont cessé de menacer travailleuse sociale et famille d'accueil et de chercher à rejoindre les enfants. Les tentatives d'entente pour obtenir une collaboration ont échoué. Les parents ne semblent pas capables de s'abstenir de faire miroiter aux yeux des enfants mille et une promesses qu'ils ne réalisent jamais.

Cette famille est depuis décembre 72 sur la défensive après avoir été dispersée par la police. Depuis, nous avons tenté d'établir une relation avec la famille. Un travail thérapeutique a été fait avec Alex, Denise et Bonnie avec un certain résultat. Des placements ont été tentés avec Denise. Les courts séjours en institution, au Pavillon Bonenfant à Sainte-Marie, ainsi qu'au Centre Paradis, nous révélaient les possibilités de rééducation chez Denise. Ses nombreuses

désertions ont empêché de poursuivre le travail. Le manque de collaboration de la part des parents a nuí grandement au progrès des enfants. Bonnie, après deux essais institutionnels, dut être retournée dans sa famille par absence de ressources et incapacité pour les centres d'accueil d'éviter les fugues [...].

On ne peut absolument pas compter sur les parents. Ils ne collaborent pas, cherchent à manipuler et sont souvent cause de désertion directement ou indirectement.

Bonnie demeure la seule fille qui vit à la maison avec son frère Mad-Dog et ses parents. La dynamique de cette famille dans leur vécu quotidien nous est hermétiquement fermée. Nous pouvons cependant croire, sur la base du passé, au maintien des valeurs marginales (vols, irrespect des représentants des services publics).

Madame est le pivot de cette famille et s'oppose à Bonnie par des ordres intempestifs, des cris, l'absence d'attention chaleureuse. Par contre, le père de l'adolescente, par une attitude plus conciliante et plus douce qui répond aux besoins primaires et affectifs de Bonnie, permet un maintien au domicile. [...]

Dans le quartier on les perçoit comme marginaux et menaçants. Les enfants s'adonnent de façon croissante au vol, à la prostitution, à la drogue et à des assauts sur personnes de tout âge, si bien que les cinq aînés (sauf Johnny, 21 ans) ont été traduits à plusieurs reprises devant les tribunaux. Plusieurs d'entre eux ont été blessés sérieusement à l'occasion.

La famille occupe la plupart du temps des logements où le désordre et la saleté règnent.

Les enfants sont presque tous illettrés à cause de l'absentéisme scolaire très élevé. [...]

Monsieur et Madame ont une santé précaire. Chez Madame, plus particulièrement, nous avons remarqué des changements sérieux. Ni l'un, ni l'autre n'accepte d'être hospitalisé. Ce couple semble entre eux avoir des liens assez forts. Les liens affectifs entre les enfants sont également très forts ainsi qu'avec leurs parents.

Dans le quartier, cette famille est perçue comme menaçante, faisant la pluie et le beau temps. On les soupçonne de tout et on les sait capables de tout.

Sur le plan de la santé, il a été constaté par un médecin du St-James Hospital, où sept des enfants ont subi un examen complet, en date du N avril 1976, que ceux-ci étaient en excellente condition physique.

Depuis le printemps, la famille a quitté le quartier W avec les aînés. Ils demeurent maintenant dans le quartier X. Nous avons suspendu tout traitement, la chose s'avérant inutile.

Longtemps nous avons misé sur le milieu familial, mais face au peu de consistance du foyer, de la détérioration du milieu de vie, ainsi que du peu de collaboration des parents, il a été nécessaire de modifier l'orientation du cas, c'est-à-dire de voir à faire

de la prévention avec les enfants qui sont susceptibles de profiter d'un milieu autre que le milieu familial. En conséquence, quatre des dix enfants ont été retirés du foyer pour placement.

Mme P. Legros, travailleuse sociale professionnelle
Service social X

La plupart des familles de milieux populaires assument mal cette intrusion des institutions dans leur vie. Leur autonomie se trouve entamée par la surveillance des travailleurs sociaux surtout si des mesures de placement, processus de destruction du réseau familial, viennent s'y greffer.

Et pourtant, malgré tout ce déploiement de mesures coercitives, cette cohésion familiale chez les Grouillant persistera tout au cours du placement des plus jeunes enfants. Ayant utilisé tous les moyens à sa disposition (menaces faites aux travailleurs sociaux, évasion des plus jeunes vers le logement familial, intervention des aînés auprès des familles d'accueil), cette famille tentera avec une jeune avocate de l'aide juridique, une démarche tout à fait différente : faire une requête en révision selon l'article 95 de la nouvelle loi 24. Nous sommes alors en octobre 1980.

À la Cour de justice pour mineurs, le juge J. Noël, vient tout juste de prendre sa retraite. Un juge plus jeune le remplace et s'occupe de la révision du dossier.

EXTRAIT DU DOSSIER :

MESSAGE :

En date du N février 1981, la Cour de justice pour mineurs a décidé du retour des enfants Minou, Ti-Boule et Ti-Casque Grouillant chez leurs parents habitant au XYZ. Le N mai 1981, la Cour de justice pour mineurs retournait définitivement Minou, Ti-Boule et Ti-Casque dans leur milieu familial d'origine tout en se gardant parrain du dossier pour les deux prochaines années. De plus, dans le cas de Bri-Bri, la Cour la jugeant de personnalité fragile et faisant suite aux recommandations du psychiatre le Dr Yo, l'a mise dans une famille d'accueil où tout contact avec ses parents d'origine fut *interdit*. La famille Grouillant ignore l'adresse de la

famille d'accueil. Le suivi social de Bri-Bri dans la famille d'accueil fut confié à Mme Legros du Service social X, Succursale W.

Adrien Théoret
Chef de service, Succursale W

De la lecture du dossier Grouillant, se dégage la présence d'une force, d'une cohésion, d'une appartenance. En effet, aucun placement en centre d'accueil ou en famille d'accueil n'a pu venir à bout de cette appartenance au clan. Les Grouillant ont toujours mal collaboré avec les institutions et se sont toujours regroupés et soutenus entre eux. Ils ne peuvent pas accepter qu'on leur ait enlevé Bri-Bri. Elle est selon eux l'otage des institutions. Le placement de leur enfant — dont le lieu reste secret — est pour eux le moyen par lequel les institutions tiennent la famille entière en respect.



Deuxième acte

Pierrette Grouillant répond avec beaucoup de violence verbale à notre première demande de rencontrer la famille :

[...] Je ne veux plus de travailleurs sociaux. Je ne leur fais plus confiance. Ils nous ont trop joué dans le dos. Ça fait plus de six ans que je n'ai pas ma fille Bri-Bri. Les travailleurs sociaux m'ont rendue malade ; j'ai failli me ramasser en dépression à l'hôpital [...] Depuis un an, il n'y a plus de travailleurs sociaux qui viennent nous embêter. Et tout va depuis pour le mieux chez nous. Ti-Boule, Ti-Casque et Minou vont bien et venez pas nous écoeurer avec la loi 24 [...]

Mme Grouillant
Téléphone du N janvier 1983

Face à sa révolte que nous lui disons comprendre, nous tentons de nous démarquer des travailleurs sociaux et des institutions. Elle veut consulter son avocate avant. Nous lui disons respecter cela et lui demandons de nous rappeler. En fait, c'est nous qui rappelons la famille, une semaine plus tard : Pierrette se dit encore méfiante, mais ouverte à nous recevoir. Ils ont parlé de notre venue aux adolescents et ils acceptent aussi de nous rencontrer. Mais attention, « si vous nous faites une crose, vous allez le regretter cher en "hostie" » (Monsieur Grouillant).

La première rencontre se déroule dans la cuisine du logement de la famille des trois adolescents signalés. Sont présents, les parents Joe et Pierrette, les trois adolescents Ti-Boule, Ti-Casque et Minou, une soeur aînée, Denise et son ami avec leur petit garçon. Il y a, à vrai dire, tout un va-et-vient dans le logement. Au début, Madame nous dit qu'ils se sont tous fait écoeurer par les travailleurs sociaux : plusieurs d'entre eux ont été malhonnêtes et ont commis des abus de pouvoir au niveau de la famille ; elle trouve injuste de s'en prendre aux plus jeunes de la famille alors que ce sont les aînés qui volent et font des coups.

L'ensemble des gens présents nous parlent de plus de la cadette Bri-Bri et de son absence qui pèse sur tout le monde.

Ils l'ont passée pour folle. C'est bien sûr avec combien de foyers nourriciers qu'ils l'ont déménagée ! Une enfant ça a besoin de l'amour d'une mère, pis d'un père, des siens, tabarnak ! Pas d'être placée pis cinq mois plus tard replacée dans une autre place...

Mme Grouillant

Monsieur nous parle de ses problèmes avec la police. Il se dit victime, lui et l'ensemble de la famille, de harcèlement de la part des policiers.

Après plusieurs rencontres, nous constatons qu'une relation de

confiance grandit lentement entre nous grâce à notre attitude d'ouverture et de respect envers eux. Ainsi au fur et à mesure des rencontres, la famille immédiate se transforme en un réseau familial plus large. De nouvelles personnes viennent aux rencontres pour nous connaître et jaser en toute simplicité avec nous. Les aînés(es), leurs conjoints(es) et leurs petits enfants sont très présents aux rencontres. Convaincus que nous ne sommes pas là pour les contrôler, ni pour les « stooler » à la police, ils nous invitent à partager leurs activités et en viennent même à nous parler ouvertement de leurs « coups ». La vie d'un réseau d'assistés sociaux n'est certes pas monotone et « plate ». Les conversations avec eux nous dévoilent une histoire de vies remplies de souffrances, de privations, de violences, de morts (le frère de Pierrette ayant été descendu à bout portant par la police lors d'un « hold-up »). Ces conversations nous révèlent aussi une solidarité de clan intense et un sentiment profond de la valeur « débrouillardise », une capacité de se réjouir, de jouer des tours, un espoir pour une vie meilleure, une disposition à partager le peu que l'on possède, et le courage de continuer à vivre malgré les nombreux problèmes sans solution.

Le réseau familial des Grouillant était à l'origine une famille nucléaire de dix enfants : aujourd'hui cette famille d'origine tisse des liens avec quatre familles d'aînés, soit 26 individus ; les couples qui ont des enfants en ont habituellement plusieurs. Les relations entre hommes et femmes comprennent des relations assez cordiales entre concubins ou époux sans que l'homme ait une autorité claire : dans la plupart des cas, l'homme a peu de contrôle sur sa femme.

La communication interpersonnelle au niveau de l'ensemble du réseau familial comporte un certain nombre d'aspects quelque peu con-

16 traductoires. D'abord les parents, surtout de la famille d'origine, ont des moments très affectueux avec leurs enfants, suivis pour des raisons quelquefois anodines, de réprimandes verbales sévères. Ceci donne lieu à des échanges très chaleureux, mais parfois marqués d'escalades violentes pendant lesquelles les gens se disent « en pleine face » des choses crues. Mais la plupart du temps, après ces altercations, on s'explique, on se réconcilie, on se console et on repart à zéro. C'est très vivant, très « Grouillant » comme dynamique interpersonnelle.

La place des petits enfants est importante dans le réseau familial Grouillant. Contrairement à ce qu'ont pu dire les travailleurs sociaux et les institutions, aucun enfant Grouillant n'est en danger, battu ou maltraité physiquement. Les parents sont très démonstratifs de leur affection avec les enfants et les grands-parents Joe et Pierrette, très fiers de leur progéniture. Autant les hommes que les femmes s'occupent des enfants dans le réseau familial. En effet, la plupart des hommes étant sans travail, leurs moments avec les enfants sont plus fréquents.

Les enfants Grouillant sont indépendants de leurs parents à un âge assez bas, capables de se préparer un déjeuner, de s'habiller tout seuls, par exemple. Par ailleurs, les enfants Grouillant apprennent rapidement à se soucier de l'argent ;

les grands-parents et leurs parents leur en donnent beaucoup et chaque jour pour s'acheter friandises, chocolat, « chips », « Kik-cola », mais à cause du favoritisme des adultes vis-à-vis l'un ou l'autre des enfants, certains en ont plus que d'autres, ce qui entraîne vite la compétition entre enfants de bas âge et l'apprentissage de trucs pour soutirer de l'argent soit aux grands-parents, soit aux parents, soit à d'autres enfants.

Les ressources financières du réseau Grouillant sont nettement inférieures à celles des travailleurs syndiqués. La plupart des membres du réseau Grouillant vivent du Bien-être social : seules deux familles ont des revenus de travail. Léo est à son compte ; il transporte de la « scrap » (rebuts d'automobiles usagées) avec son petit camion ; Johnny travaille comme tailleur de cuir dans des manufactures de vêtements du coin, mais il connaît une situation incertaine et précaire : périodes fréquentes de licenciement et de chômage prolongé. La famille immédiate vit du Bien-être social avec 720 \$ par mois pour survivre avec sept personnes ; ce qui fait que le père et tous les aînés masculins s'entraident beaucoup dans des « ménages » faits en-dessous de la table pour de petits propriétaires : « job » de plâtre, de peinture, etc. Or avec la crise économique, ce type de « sideline » se fait de plus en plus rare.

Au début, Joe Grouillant demeure très discret sur ses sources non officielles de revenus ; mais grâce à elles, il est parvenu jusqu'à tout récemment à faire vivre sa famille. Les hommes dans ce réseau sont très fiers de leur débrouillardise, et ils n'ont pas tardé à nous présenter leurs instruments de travail et les deux camions tout rouillés, mais bien à eux. Joe fait, avec l'aide d'un de ses fils aînés, des déménagements avec un de ses vieux camions pour les gens du voisinage. Il ne demande pas





beaucoup d'argent pour ce service et souvent les gens lui laissent un vieux poêle ou un vieux frigidaire. À son tour, Mad-Dog les répare et les vend à des brocanteurs du quartier. Le « sideline » a toujours été un moyen important de survie économique. De même pour Léo qui, lui, répare de vieilles autos (servant de paravent à un racket de voitures volées) en leur mettant un nouveau moteur, en débossant la carrosserie et en les repeignant pour en faire de « beaux bazous » qu'il revend ensuite. Lié à ce dernier « sideline », Léo achète et transporte de la « scrap » avec l'autre camion. Depuis quelques années, un homme âgé de la rue XY, aidé de ses deux fils, s'occupe d'une cour de « scrap » qui leur appartient dans le quartier. Le réseau familial des Grouillant fait affaire avec ce commerce. Et comme beaucoup de commerces du genre, cette cour à « scrap » est liée à des individus plus ou moins louches de la petite pègre.

Autre « sideline », il y a quelques « experts » dans le réseau familial qui savent très bien comment démonter en quelques minutes des pièces d'automobiles neuves, qui seront par la suite revendues sur un genre de marché noir ! La police est au courant de ces vols et procède de temps à autre à l'arrestation de quelques personnes du réseau familial.

Les combines de ce genre ont toujours été un moyen de survie dans l'histoire de vie des membres du réseau familial. Ainsi dans l'enfance de madame Grouillant, pendant la grande crise des années 30, lorsque sa famille (les Surprenant) demeurait près des « tracks » de chemin de fer dans le quartier, le vol de charbon ou de bois dans les wagons permettait de se chauffer en hiver. Longtemps ces vols dans les wagons ont constitué une bonne source de revenus d'appoint lorsque la famille Surprenant vivait du « Secours direct ».

Par ailleurs, quelques autres individus du réseau (Bonnie et son concubin Billy) ont des revenus faibles mais très stables qui leur viennent de sources inconnues. Il semble, mais il nous fut impossible de le vérifier, que ces revenus soient liés à une forme ou une autre d'activités illégales plus importantes.

Enfin la prostitution, qui était un élément important dans les évaluations des travailleurs sociaux, est absente de l'ensemble du réseau familial. Bien que les relations sexuelles avec un nombre restreint de partenaires soient assez faciles pour les aînés(es), nous classerons plus ces moeurs au chapitre des infidélités conjugales. Il n'y a pas non plus de porno, de danseuses nues chez les femmes du réseau. Celles-ci volent autant que les hommes.

Les « sidelines » et les prestations d'aide sociale constituent en fait les deux grandes sources de revenu de l'ensemble des familles du réseau. Toutes les familles du réseau Grouillant, sauf une, obtiennent des revenus d'une forme ou d'une autre de prestations de sécurité sociale. Ces prestations n'assurent pas aux familles du réseau des revenus élevés, mais joints avec les « sidelines » occasionnels, elles permettent une certaine survie économique. Il n'est pas surprenant qu'avec de telles conditions, la criminalité représente un moyen de survie pour les membres du réseau et une marque de débrouillardise très valorisée dans le milieu de vie.

Les parents ont souvent averti, en notre présence, les adolescents de ne pas se tenir en gangs de jeunes dans le coin :

Que j'apprenne pas qu'y en a un qui a volé quelque chose avec sa maudite gang, y va manger ma claqué dans la face.

Madame Grouillant

Mais dans le quotidien, le vol est permis, à la condition expresse de ne pas se faire prendre. C'est un message très implicite dans le

réseau qui est bien compris des adolescents. Les parents leur disent d'ailleurs à d'autres moments d'être prudents, qu'ils pourraient bien se faire prendre « la main dans le sac ».

Tant qu'y sont pas majeurs, c'est nous autres qui est responsables icitte. Y feraient pas ça pour faire mal mais nous autres, on aurait de la marde de la protection de la jeunesse. On a assez de marde comme ça avec la police.

Joe Grouillant

En fait, c'est l'ensemble des membres du réseau Grouillant qui a des problèmes avec la police. Tout le monde, sauf Johnny, a un dossier judiciaire. Durant seulement la période de notre intervention, cinq adultes du réseau ont été traduits devant les tribunaux : Denise et son ami Pierre ont écopé respectivement de six ans et de trois ans de détention. Bonnie, d'une peine de deux ans, Mad-Dog de onze mois, Joe de quatre jours puis il a été relâché avec un avis de garder la paix pour une année !

En fait, le réseau Grouillant semble surtout craindre qu'une fois adultes, les adolescents soient « pognés » dans la même vie qu'eux : survivre avec des prestations d'aide sociale et des « side-lines » plus ou moins légaux. C'est ce qui explique la grande ambivalence des membres du réseau face à l'abandon scolaire : ils rejettent l'école qui transmet des matières académiques considérées comme inutiles, mais entretiennent l'illusion que l'école pourrait être un

moyen de mobilité sociale et assurer une situation plus stable et plus favorisée. Les Grouillant aspirent à ce que les adolescents masculins apprennent un métier manuel en « professionnel long » mais les adolescents sont dégoûtés de l'école à cause des échecs scolaires accumulés. Quant aux filles, les parents ne s'opposent pas à ce qu'elles quittent tôt l'école puisque pour eux, elles sont de toute façon destinées à la maternité et au travail ménager.

Le réseau Grouillant est exclu de facto de tous les modes de participation à la société. Pas de revendications : la conscience d'appartenir à un groupe social à part (le sous-prolétariat), de pouvoir construire un projet de revendication inscrit dans des luttes sociales est absente du réseau Grouillant. Il y a une absence totale de participation aux groupes populaires du quartier. À la place apparaissent seulement des sentiments bruts de rejet de la société, jugées de façon manichéenne ; les classes sociales sont réparties en des « pleins », des « mangeurs de marde », et « du monde ordinaire correct ». Par ailleurs, les membres du réseau se présentent souvent comme « du monde ordinaire » victime de la cruauté des « mangeurs de marde » et des « pleins ».

Ce sont des gens pauvres, mais fiers. En effet, quelques personnes du voisinage ont insisté sur le fait que « le clan des Grouillant est du monde comme les autres et même mieux que les autres quand quel-qu'un a besoin d'aide »...

...« Ils volent des pleins mais ils ne dérangent personne du monde ordinaire, icitte... ». « C'est du monde qui travaille bien quand il y a une "jobbine" à faire »... « Ils aiment leurs enfants ce monde-là, ça paraît »... Contraste avec les propos d'une travailleuse sociale du Service social X, qui nous dit que les gens du quartier ne les aiment pas et ne veulent pas se mêler à

eux, les sentant dangereux. Mais par ailleurs, divers services gouvernementaux traitent les gens du quartier comme des inférieurs. Au Bien-être social, les fonctionnaires font des enquêtes sur leur vie privée. À l'Assurance-chômage et au bureau de la Main-d'oeuvre, les fonctionnaires insultent les gens. Et à l'école voisine, les enfants sont traités comme des enfants « à problèmes », les professeurs se moquant des parents qui « n'ont pas d'allure ».

Les Grouillant vivent dans une zone urbaine à forte densité démographique : séries de rues bordées de quelques petites usines désaffectées et d'entrepôts, de maisons délabrées datant de années 1900-1920, de bars « western », de « pool rooms », de tavernes et de petites boutiques. Dans la journée, les rues avoisinantes sont remplies de gens. Et la rue, c'est aussi ce voisinage immédiat avec lequel les Grouillant ont établi des rapports d'amitié : étendage de linge, conversations à bâtons rompus, rafistolage de vieux objets, jeux d'enfants et de jeunes. Car lorsque les jeunes ne vont pas (ou plus) à l'école, lorsqu'ils ne travaillent pas comme livreurs de dépanneurs, ils traînent alors dans la rue. Et ils sont nombreux à y jouer en gang.

Récemment les Grouillant ont décidé de déménager. Dans leur ancien logement de cinq pièces, les Grouillant vivaient à l'étroit. L'entassement engendrait un manque d'intimité. Exigeant de grosses réparations, envahi par l'humidité, la moisissure et les coquerelles, les Grouillant ont choisi un logement situé sur une rue plus au sud en juillet dernier. Leur nouveau logement de huit pièces, quoique beaucoup plus salubre, garde néanmoins un air délabré et pauvre. La maison étant en mauvais état, le propriétaire ne peut exiger des loyers exorbitants. C'est d'ailleurs pourquoi les Grouillant y ont loué deux logements : au deuxième étage vit la famille de Léo

et au troisième celle de Joe, c'est-à-dire la famille d'origine.

L'ameublement se limite au strict minimum. Il est détérioré à l'exception des TV couleur et du frigidaire neufs. Ce qui frappe c'est la pauvreté, le dépouillement, le dénuement relatif. La famille se réunit dans la cuisine avec les membres du réseau. Bien que les aînés(es) mènent une vie autonome dans le quartier depuis plusieurs années (étant mariés et avec leurs enfants), le logement du haut représente pour eux un centre majeur de socialité. Ils/elles s'y rendent souvent en visite et s'y réfugient en cas de besoin (cf. chômage prolongé de Johnny). Hormis le dépouillement matériel, il y a chez les Grouillant suffisamment à manger pour tout le monde.

Les Grouillant habitent donc un secteur à forte concentration de chômeurs, d'assistés sociaux, de travailleurs sous-qualifiés, non syndiqués. Ce secteur a mauvaise réputation dans les institutions en général, qui jugent très sévèrement ce coin du quartier. Les administrateurs scolaires, les professeurs, les travailleurs sociaux et les fonctionnaires le qualifient souvent de « milieu pathologique ».

Il n'est donc pas étonnant que les Grouillant se sentent attaqués et développent beaucoup de méfiance vis-à-vis des institutions. Les policiers pratiquent une surveillance incessante de ce secteur et n'hésitent pas à intimider et à provoquer les gens, les jeunes en particulier. Nous en avons été témoins à plusieurs reprises.

La plupart des loisirs des Grouillant se déroulent dans cet espace de socialité qu'est la partie sud du quartier : zone urbaine aux vieilles habitations. Mais à vrai dire, les Grouillant sortent peu. Le plus souvent, les loisirs se passent en clan dans le logement où les TV sont toujours ouvertes. Nous nous y habituons. Leur volume peut être

au maximum, mais elles ne nous dérangent plus car nous sommes joyeux d'être tout simplement avec eux. Nous avons compris que de manière générale, les TV sont pour les Grouillant ce que les disques sont souvent pour nous : des fonds sonores qui remplissent les vides des conversations. De plus, les TV servent de prétexte pour nous retenir lorsque nous parlons de partir :

Eh, hostie, restez ! Y a un criss de bon film à soir. Ti-Boule va donc chercher une douzaine de coke au dépanneur pis amène en même temps un Mark Ten King Size !

Joe Grouillant

À Noël dernier, Pierrette Grouillant, la mère, est brusquement décédée. Toute la famille et ses amis se sont rassemblés pour le deuil. Certains aînés, alors emprisonnés, ont obtenu une permission de sortie spéciale, mais Bri-Bri n'était pas là. Celle pour laquelle le réseau familial venait d'entreprendre de nouvelles démarches auprès des services sociaux et de la Cour pour obtenir son retour dans sa famille n'a pas été avertie du décès de sa mère. Depuis 1977, elle est placée en famille d'accueil dans un lieu demeuré secret.

Si on ne se permet pas de faire confiance aux ressources positives des Grouillant, on pourra toujours penser que les Grouillant sont une « bande d'inadaptés sociaux » pour reprendre tels quels les propos du contentieux du Service social X. Mais cette situation ne sera que le résultat d'une exclusion sociale constante longtemps entretenue par des institutions de contrôle social.

Charles Tousignant

Nora Morales